

Instruction.—La statistique des inscriptions et de la fréquentation des écoles indiennes figure au chapitre de l'Instruction, p. 376.

A l'instruction des enfants indiens dans les externats s'ajoutent des services nombreux et variés d'éducation pour adultes qui visent à faciliter l'adaptation économique des Indiens à la vie moderne. Cette œuvre importante est suivie de près par le ministère dans toutes les parties colonisées du Canada. Le programme du ministère et les efforts de son personnel tendent à enseigner aux Indiens à se suffire à eux-mêmes.

Bien-être.—On trouvera au chapitre de la Santé et du Bien-être, pp. 284-285, les renseignements concernant les services de bien-être pour les Indiens.

Artisanat et arts domestiques.—En 1938, une petite section du Service de bien-être et de formation des Indiens a été établie en vue d'encourager l'artisanat et les arts ménagers. Des prêts à même une caisse renouvelable sont consentis aux groupes d'Indiens désireux de vendre des articles fabriqués dans les réserves; on les aide aussi à se procurer des matières premières.

Afin de créer un stock de divers articles et d'aider à établir des normes de qualité, tous les articles fabriqués dans les réserves organisées sont envoyés à un entrepôt central à Ottawa. Ces articles sont inspectés par des artisans indiens d'expérience dans les réserves et de nouveau examinés avec soin par le surintendant officiel de l'artisanat à leur arrivée à l'entrepôt. Outre la vannerie et la fabrication d'articles d'écorce et de bois de divers genres, divers autres travaux sont enseignés dans les écoles et les réserves, comme le travail des métaux et le tissage.

Services médicaux des Indiens.—Ce sujet est étudié au chapitre Santé et Bien-être, pp. 252-253 du présent volume.

Conservation des animaux à fourrure.—Environ la moitié ou quelque 60,000 Indiens du Canada habitent encore les régions éloignées du Nord et assurent leur subsistance surtout par la chasse et la pêche. Leur sort, par conséquent, varie selon les fourrures qu'ils prennent et le prix de celles-ci.

Depuis quelques années, le gouvernement a réussi à aider chasseurs et trappeurs indiens au moyen d'entreprises de conservation et de restauration des animaux à fourrure. Grâce à des ententes avec les provinces, de vastes régions ont été réservées aux chasseurs indiens. Les régions de chasse gardée, qui servent de stations de démonstration et de terrains de formation aident l'Indien à pratiquer la conservation des animaux à fourrure et lui valent, chaque année, des bénéfices grandissants. Des résultats remarquables ont été obtenus dans ces concessions, particulièrement avec le rat musqué et le castor.

Une étendue de 425,000 acres dans la région circonvoisine de Le Pas, au Manitoba, a été convertie avec grand succès en une réserve de rat musqué. Commencée vers 1936 comme entreprise fédérale-provinciale, elle est administrée depuis sept années par la province, subordonnement aux recommandations de la Commission conjointe consultative du Canada et du Manitoba sur la conservation des animaux à fourrure.

Le gouvernement fédéral administre, de concert avec les provinces intéressées, deux réserves de castor en Ontario et cinq dans le Québec à l'usage exclusif des